Procès-verbal - Séance extraordinaire du 16 mars 2020

Canada Province de Québec Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Renéde-Matane, tenue le lundi 16 mars 2020 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire Rémi Fortin

Mmes les conseillères

Johanne Fillion
Lyne Gagnon

MM. les conseillers

Berthier Fortin
Roger Vaillancourt

Serge Fillion

EST ABSENTE

Mme la conseillère Joyce Bérubé

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-03-041 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mars 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-042

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2019 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport financier de l'exercice financier 2019 et du rapport du vérificateur préparés par M. René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-043 ADMQ - CONGRÈS 2020 À QUÉBEC - 17 AU 19 JUIN 2020

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 16 mars 2020

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se déroulera à Québec, les 17, 18 et 19 juin 2020.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-044

ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE - SECTEUR VILLAGE - SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES - SAISON ESTIVALE 2020

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières sur l'avenue Saint-René.

D′autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-sept dollars et cinquante (27,50 \$) l'unité, pour un total de six cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante (687,50 \$), taxes en sus, excluant la livraison, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-045

VENTE DE SURPLUS D'ACTIF – LUMIÈRES – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT lumières usagées servant pour l'éclairage de la patinoire, ressource matérielle ne servant plus au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen du Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant quatre (4) lumières avec accessoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à M. Harold Chassé pour la somme de cent dollars (100 \$) pour les quatre (4) lumières en conformité avec son offre d'achat, datée du 5 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-046

DEMANDE DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE TRAVAIL - DÉPART DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 16 mars 2020 de l'adjointe administrative demandant un changement d'horaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le changement d'horaire.

DE diminuer l'horaire de travail à 2 ½ jours par semaine.

QUE les jours sont choisis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et, étant déplaçables de semaine en semaine.

DE remplacer la directrice générale et secrétaire-trésorière lorsque celle-ci doit s'absenter, soit pour des réunions, colloques, formation ou vacances.

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 16 mars 2020

QUE le nouvel horaire est effectif à compter de la semaine du 29 mars 2020 et se termine le 25 septembre 2020, date à laquelle elle quittera définitivement son poste de travail ou avant, dès l'arrivée d'une nouvelle employée pour la remplacer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-047

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — COMPENSATION DE BASE — REDDITION DE COMPTE 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de cent trente-trois mille deux cent dix-neuf dollars (133 219\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité Saint-René-de-Matane visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste de la véracité des frais encourus de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-048

APPEL D'OFFRES SOUS INVITATION ÉCRITE — DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE À TREMBLAY — SAISON HIVERNALE 2020-2023 — SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Yvette Boulay, à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, concernant le déneigement du chemin de la Pointe à Tremblay, et ce, pour la saison hivernale 2020-2023.

QUE l'offre soumise devra inclure le prix pour trois saisons de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2020-03-049

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — MESURES PARTICULIÈRES — VOLET — ACCÉLARATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

CONSIDÉRANT QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 16 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme qu'uniquement le chemin de la Réserve-Faunique est à double vocation;

CONSIDÉRANT QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1** ranvier **2021**.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à obtenir le financement nécessaire à la **réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;**

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

Estimation détaillée du coût des travaux
Offre de services (gré à gré)

✓ Bordereau de soumission de l'entrepreneur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte de limiter les frais incidents à vingt pour cent (20%) des coûts directs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de guestions.

2020-03-050 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE lever la séance extraordinaire du 16 mars 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rémi Fortin			
Président de	la	séan	ice

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin

Naire

Yvette Boulay, DMA

Directrice générale
et secrétaire-trésorière